

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2021

---

RECONNAISSANCE ET RÉPARATION DES PRÉJUDICES SUBIS PAR LES HARKIS - (N°  
4631)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° DN23

présenté par  
Mme Mirallès, rapporteure

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« en application »,

les mots :

« sur le fondement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel